



# Assemblée générale

Distr. générale  
23 juin 2023  
Français  
Original : anglais

---

**Soixante-dix-huitième session**  
Point 102 ee) de la liste préliminaire\*\*  
**Désarmement général et complet : vérification  
du désarmement nucléaire**

## **Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner plus avant les questions de vérification du désarmement nucléaire\*\*\***

### **Note du Secrétaire général**

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint le rapport final du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner plus avant les questions de vérification du désarmement nucléaire, créé en application du paragraphe 6 de la résolution [74/50](#) de l'Assemblée générale.

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (3 octobre 2023).

\*\* [A/78/50](#).

\*\*\* Le présent rapport a été soumis pour traitement après la date limite pour des raisons techniques indépendantes de la volonté du bureau auteur.



## **Rapport final du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner plus avant les questions de vérification du désarmement nucléaire\*\*\*\***

### *Résumé*

Le présent rapport du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner plus avant les questions de vérification du désarmement nucléaire, créé en application de la résolution 74/50 de l'Assemblée générale, donne un aperçu complet des débats qui ont eu lieu au sein du Groupe. Il expose les considérations générales qui ont guidé les débats du Groupe et présente ses réflexions sur des questions conceptuelles, le renforcement des capacités et la création éventuelle d'un groupe d'experts scientifiques et techniques. Une section y est consacrée aussi aux conclusions et aux recommandations.

Le Groupe a formulé plusieurs conclusions sur la vérification du désarmement nucléaire. Il a notamment élaboré une définition pratique de la vérification du désarmement nucléaire pour le guider dans ses travaux, précisé ce que doivent être l'objectif premier et la finalité de la vérification du désarmement nucléaire, souligné combien il importe au plus haut point de mettre en place un climat et des mesures de confiance, et de faire le bilan des expériences en cours, apprécié la somme de travail réalisée autour de la création éventuelle d'un groupe d'experts scientifiques et techniques, jugé utile la poursuite de travaux sur la vérification du désarmement nucléaire, et souligné que les femmes et les hommes devraient se voir offrir des chances égales, et que la sensibilisation aux questions de vérification du désarmement nucléaire, par l'éducation pour la paix et le désarmement, devrait être considérée comme un facteur de renforcement des capacités.

Le Groupe d'experts gouvernementaux a recommandé, entre autres, que les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et les organes compétents des mécanismes internationaux de désarmement, conformément à leurs mandats respectifs, examinent le présent rapport et poursuivent les discussions sur la vérification du désarmement nucléaire.

Le Groupe a également recommandé que les États Membres de l'Organisation des Nations Unies poursuivent leurs travaux sur les questions de vérification du désarmement nucléaire, qu'ils se penchent sur les actions de renforcement des capacités, notamment sur des approches régionales dans ce domaine, comme il conviendra, et qu'ils prennent les mesures appropriées pour garantir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes afin qu'ils puissent participer pleinement et véritablement aux efforts de désarmement nucléaire, y compris de vérification du désarmement nucléaire.

---

\*\*\*\* La version originale du présent rapport n'a pas été revue par les services d'édition.

## Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos du Secrétaire général . . . . .	4
Lettre d'envoi . . . . .	5
I. Introduction . . . . .	8
II. Questions examinées par le Groupe d'experts gouvernementaux . . . . .	8
A. Considérations générales . . . . .	10
B. Questions conceptuelles . . . . .	11
1. Introduction . . . . .	11
2. Définition de travail . . . . .	11
3. Objectifs et finalités . . . . .	12
4. Arrangements institutionnels et gouvernance . . . . .	13
5. Champ d'application . . . . .	13
6. Activités de vérification du désarmement nucléaire . . . . .	13
7. Contextes et mesures . . . . .	14
8. Expériences antérieures . . . . .	16
C. Renforcement des capacités de vérification du désarmement nucléaire . . . . .	17
1. Considérations générales sur le renforcement des capacités . . . . .	18
2. Approches régionales de renforcement des capacités . . . . .	18
3. Importance des exercices . . . . .	18
4. Durabilité . . . . .	19
D. Création éventuelle d'un groupe d'experts scientifiques et techniques sur la vérification du désarmement nucléaire . . . . .	20
1. Considérations générales . . . . .	21
2. Objectifs . . . . .	21
3. Mandat . . . . .	22
4. Modalités . . . . .	22
E. Questions à examiner plus avant . . . . .	24
III. Conclusions et recommandations . . . . .	24
A. Conclusions . . . . .	24
B. Recommandations . . . . .	26
 Annexes	
Annexe I : Contribution issue des réunions informelles consultatives intersessions organisées par le Président avec les États Membres . . . . .	27
Annexe II : Résumé des présentations faites au Groupe établi par le Président . . . . .	30
Annexe III : Liste des documents de travail . . . . .	32

## Avant-propos du Secrétaire général

Le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner plus avant les questions de vérification du désarmement nucléaire, créé par le Secrétaire général en application de la résolution [74/50](#) de l'Assemblée générale, s'est réuni à Genève pour quatre sessions d'une semaine chacune en 2022 et en 2023.

Conformément au mandat que lui a confié l'Assemblée générale, le Groupe d'experts gouvernementaux a poursuivi, au cours de ses réunions, l'examen des questions de vérification du désarmement nucléaire, y compris, entre autres, celle de la création éventuelle d'un groupe d'experts scientifiques et techniques. Le Groupe s'est appuyé sur le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner le rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire ([A/74/90](#)) et sur les vues des États Membres présentées dans le rapport du Secrétaire général sur la vérification du désarmement nucléaire ([A/75/126](#)).

Je me réjouis que le Groupe ait pu adopter un rapport consensuel qui présente de manière exhaustive ses débats de fond et ses conclusions, notamment sur une définition pratique de la vérification du désarmement nucléaire, l'importance que revêt la mise en place d'un climat et de mesures de confiance, le renforcement des capacités, le respect de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et la nécessité de poursuivre les travaux sur la vérification du désarmement nucléaire.

Je me réjouis également que la participation des femmes aux travaux du présent Groupe ait progressé à 40 % par rapport au Groupe précédent, même si elle reste encore malheureusement en deçà de la représentation équitable des femmes et des hommes voulue par l'Assemblée générale dans sa résolution [74/50](#).

J'invite les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et les organes compétents des mécanismes internationaux de désarmement à donner suite aux recommandations formulées par le Groupe d'experts gouvernementaux.

Je saisis cette occasion pour remercier le Président, Jørn Osmundsen, de la Norvège, et tous les experts pour le travail qu'ils ont accompli.

## Lettre d'envoi

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner plus avant les questions de vérification du désarmement nucléaire. Le Groupe, que vous avez constitué conformément au paragraphe 6 de la résolution 74/50 de l'Assemblée générale, était composé des experts ci-après, choisis suivant les principes de la représentation géographique équitable et d'une participation équitable des femmes et des hommes :

Nader Louafi (Algérie)

Directeur adjoint chargé du désarmement et de la sécurité internationale, Ministère des affaires étrangères

Salim Berkat (Algérie)

(Expert suppléant – Deuxième et quatrième sessions)

Conseiller à la Mission permanente de l'Algérie à Genève

Maite Milagros Unzaga (Argentine)

(Première et quatrième sessions)

Secrétaire d'ambassade, Direction de la sécurité internationale, des affaires nucléaires et spatiales, Ministère des affaires étrangères, du commerce international et du culte

Martín Dieser (Argentine)

(Troisième session)

Premier Secrétaire, Direction de la sécurité internationale, des affaires nucléaires et spatiales, Ministère des affaires étrangères, du commerce international et du culte

Ruth Hill (Australie)

Représentante permanente adjointe, Délégation australienne à la Conférence du désarmement

Marcelo Câmara (Brésil)

Directeur, Département des affaires stratégiques, de défense et de désarmement, Ministère des affaires étrangères

Leslie Norton (Canada)

Ambassadrice et Représentante permanente du Canada auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et de la Conférence du désarmement

Alfredo Labbé (Chili)

Ambassadeur (à la retraite), Vice-Président de la Commission internationale humanitaire d'établissement des faits ; Professeur, Académie nationale d'études politiques et stratégiques

Feng Xu (Chine)

Premier secrétaire du Département de la maîtrise des armements et du désarmement, Ministère des affaires étrangères

Bassem Hassan (Égypte)

Ministre plénipotentiaire, Directeur du Département du désarmement et des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, Ministère des affaires étrangères

Laura Gounon (France)

(Première session)

Département des affaires stratégiques et du désarmement, Division du désarmement nucléaire et de la non-prolifération, Ministère de l'Europe et des affaires étrangères

Chloé Le Nalbaut (France)

(Deuxième, troisième et quatrième sessions)

Bureau pour le désarmement nucléaire, Ministère des affaires étrangères

Irmgard Niemeyer (Allemagne)

Chef de division, Garanties nucléaires et sécurité à l'Institut de recherche sur l'énergie et le climat (IEK-6 : Gestion des déchets nucléaires), Centre de recherches de Jülich

György Molnár (Hongrie)

(Première, deuxième et troisième sessions)

Ambassadeur, Représentant spécial du Ministre des affaires étrangères et du commerce pour la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération

Tamás Talpai (Hongrie)

(Quatrième session)

Conseiller principal, Département de la politique de sécurité et de la non-prolifération, Ministère des affaires étrangères et du commerce de la Hongrie, Budapest

Anupam Ray (Inde)

Ambassadeur et Représentant permanent de l'Inde à la Conférence du désarmement

Kazuko Hikawa (Japon)

Professeure, École supérieure de coopération et de coexistence internationales au XXI<sup>e</sup> siècle, Université Jogakuin d'Osaka

Ameen Alrefai (Jordanie)

Directeur des laboratoires militaires pour le contrôle de la qualité, Forces armées jordaniennes

Timur Zhantikin (Kazakhstan)

Directeur général, Centrales nucléaires du Kazakhstan

Sandra Paola Ramírez Valenzuela (Mexique)

Représentante permanente suppléante, Mission permanente du Mexique auprès des organismes des Nations Unies à Rome

Yusuf Aminu Ahmed (Nigéria)

Directeur, Missions spéciales, Commission nigériane de l'énergie atomique

Anreti Damazio (Nigéria)

(Expert suppléant – Deuxième session)

Conseiller, Mission permanente de la République fédérale du Nigeria auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève

Jørn Osmundsen (Norvège)

Envoyé spécial pour les affaires de désarmement au Ministère des affaires étrangères

Usman Jadoon (Pakistan)

Directeur général (Organisation des Nations Unies), Ministère des affaires étrangères

Iulia Vladescu (Roumanie)

(Première, deuxième et troisième sessions)

Conseiller, Ministère des affaires étrangères

Bogdana Biris (Roumanie)

(Quatrième session)

Attaché d'ambassade, Direction de l'OSCE, Non-prolifération et maîtrise des armements, Ministère des affaires étrangères

Olga Kuznetsova (Fédération de Russie)

Conseillère principale, Département de la non-prolifération et de la maîtrise des armements, Ministère des affaires étrangères, Fédération de Russie

Marthinus van Schalkwyk (Afrique du Sud)  
Directeur, Désarmement et non-prolifération, Département des relations  
internationales et de la coopération

Sara Lindegren (Suède)  
Représentante permanente adjointe, Mission permanente de la Suède, Genève

David Chambers (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)  
Groupe de la recherche sur la maîtrise des armements et le désarmement, Ministère  
des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement

Michael Edinger (États-Unis d'Amérique)  
Secrétaire des affaires étrangères, Office des affaires multilatérales et nucléaires,  
Bureau de la maîtrise des armements, de la vérification et de l'application,  
Département d'État

Je tiens à exprimer ma gratitude à mes collègues experts pour la volonté dont ils ont fait preuve de mener des discussions constructives dans le dessein de parvenir à une compréhension commune.

Je tiens également à remercier Silvia Mercogliano, Spécialiste des questions politiques, qui a assuré le secrétariat du Groupe, ainsi que James Revill et Andreas Persbo (de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement), qui sont intervenus en tant que consultants, pour l'appui inestimable qu'ils m'ont apporté.

Le Groupe a adopté le rapport par consensus. Il comporte trois sections, les sections II et III étant celles qui portent essentiellement sur les questions de fond. La section II traite des questions relatives aux activités de vérification du désarmement nucléaire examinées par le Groupe, que l'on peut regrouper sous quatre catégories : considérations générales, questions conceptuelles, renforcement des capacités et création éventuelle d'un groupe d'experts scientifiques et techniques. La section III présente les conclusions et les recommandations formulées par le Groupe. Conformément au paragraphe 6 de la résolution 74/50, le Groupe a tenu compte, dans la conduite de ses travaux, du rapport du premier Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner le rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire (A/74/90) et des vues des États Membres sur la vérification du désarmement nucléaire (A/75/126). Comme demandé au paragraphe 7 de la résolution 74/50, j'ai également organisé, à New York, deux réunions consultatives intersessions informelles à composition non limitée afin que tous les États Membres puissent prendre part au débat interactif et faire part de leurs vues. On trouvera à l'annexe I un compte rendu succinct de ces réunions établi par le Président.

Au nom du Groupe d'experts gouvernementaux, j'ai l'honneur de vous soumettre le présent rapport, qui a été adopté à l'unanimité le 19 mai 2023.

(Signé) Jørn Osmundsen  
Envoyé spécial pour les affaires de désarmement  
au Ministère des affaires étrangères, Oslo

## I. Introduction

1. Dans sa résolution [74/50](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de créer un groupe d'experts gouvernementaux composé de 25 personnes au maximum, choisies suivant les principes de la représentation géographique équitable et d'une participation équitable des femmes et des hommes, qui se réunira à Genève pour quatre sessions, pour examiner plus avant les questions de vérification du désarmement nucléaire. Dans sa décision 76/515, l'Assemblée générale a invité le Secrétaire général à lui transmettre le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux à sa 78<sup>e</sup> session ainsi qu'à la Conférence du désarmement<sup>1</sup>.
2. Le Groupe d'experts gouvernementaux était composé d'experts siégeant à titre personnel venant des pays suivants : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chili, Chine, Égypte, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Hongrie, Inde, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Mexique, Nigéria, Norvège, Pakistan, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suède.
3. À sa première session, le 21 février 2022, le Groupe a adopté son ordre du jour (GE-NDVF/2022/R.1) et ses méthodes de travail. Les méthodes de travail précisent, entre autres, que le Groupe devra prendre ses décisions par consensus. Le Groupe a également adopté un programme de travail au début de chacune de ses sessions. À titre de mesure d'urgence due aux restrictions de voyage liées à la pandémie, des arrangements techniques ont été mis en place pour faciliter la participation virtuelle à la (aux) réunion(s) du Groupe, en anglais uniquement, des experts ne pouvant se déplacer.
4. Le 29 août 2022 et le 4 avril 2023, le Président du Groupe a organisé deux réunions consultatives informelles avec les États Membres de l'Organisation des Nations Unies à New York, comme prescrit au paragraphe 7 du dispositif de la résolution [74/50](#), afin que tous les États Membres puissent prendre part au débat interactif et faire part de leurs vues. Le Président a ensuite présenté au Groupe pour qu'il les examine, les vues exprimées par les États Membres, telles qu'elles figurent à l'annexe I.
5. Le présent rapport rend compte des travaux réalisés par le Groupe conformément aux programmes de travail arrêtés au début de chacune de ses sessions.

## II. Questions examinées par le Groupe d'experts gouvernementaux

6. Dans sa résolution [74/50](#), l'Assemblée générale a chargé le Groupe d'examiner plus avant les questions de vérification du désarmement nucléaire, notamment la possibilité de créer un groupe d'experts scientifiques et techniques, sur la base du rapport de 2019 du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner le rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire ([A/74/90](#)) et des vues des États Membres telles qu'elles figurent dans le rapport du Secrétaire général ([A/75/126](#))<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> La première session du Groupe d'experts gouvernementaux a eu lieu du 21 au 25 février 2022, la deuxième du 26 au 30 septembre 2022, la troisième du 6 au 10 février 2023 et la quatrième du 15 au 19 mai 2023.

<sup>2</sup> Le Groupe d'experts gouvernementaux précédent a été créé en application de la résolution [71/67](#) de l'Assemblée générale.



7. Le Groupe a fait observer que, dans la continuité des travaux du précédent Groupe d'experts gouvernementaux, les principes, conclusions et recommandations figurant dans le document [A/74/90](#) l'ont guidé dans ses travaux. Le Groupe a noté que son mandat était différent. Le Groupe précédent s'était penché sur le rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire, alors qu'il a été demandé au Groupe actuel d'examiner plus avant les questions de vérification du désarmement nucléaire.

8. Le Groupe a axé ses délibérations sur les questions suivantes de vérification du désarmement nucléaire :

- **Questions conceptuelles relatives à la vérification du désarmement nucléaire** : le Groupe a examiné plusieurs questions conceptuelles relatives à la vérification du désarmement nucléaire, dont celles de la définition de travail, des objectifs et des finalités, des arrangements institutionnels et de la gouvernance, ainsi que du champ d'application de la vérification du désarmement nucléaire. Le Groupe s'est également penché sur les moyens d'approfondir le concept de vérification du désarmement nucléaire et d'aborder les activités qui y sont liées. Les discussions ont également porté sur la définition des contextes et des mesures, les expériences passées et les outils et méthodes actuels relatifs à la vérification du désarmement nucléaire.
- **Renforcement des capacités de vérification du désarmement nucléaire** : dans sa résolution [74/50](#), l'Assemblée générale s'est félicitée de l'action menée pour renforcer les capacités de vérification du désarmement nucléaire. Aussi le Groupe a-t-il examiné ce thème avec une attention particulière sur les considérations générales concernant le renforcement des capacités, les approches régionales de renforcement des capacités, la durabilité, la participation des jeunes et les moyens d'assurer l'égalité des chances entre les femmes et les hommes.
- **Création éventuelle d'un groupe d'experts scientifiques et techniques** : dans sa résolution [74/50](#), l'Assemblée générale a expressément demandé au Groupe d'experts gouvernementaux d'examiner la possibilité de créer un groupe d'experts scientifiques et techniques. Le Groupe a ainsi procédé à une analyse des avantages et des inconvénients, ainsi que des mandats et des modalités éventuels de la mise en place d'un groupe d'experts gouvernementaux.

9. Un certain nombre d'experts ont souligné le fait qu'avec dix femmes, le Groupe d'experts gouvernementaux enregistrait une représentation de 40 % de femmes, soit une augmentation sensible par rapport au Groupe précédent créé par le Secrétaire général en application de la résolution [71/67](#) de l'Assemblée générale, dans la perspective de la représentation équitable des femmes et des hommes visée dans la résolution [74/50](#) de l'Assemblée<sup>3</sup>.

10. Des présentations et des documents de travail ont été soumis par les experts au cours des délibérations, ce qui a aidé les membres du Groupe à appréhender un certain nombre de sujets et facilité leurs débats. On trouvera à l'annexe III la liste des documents de travail présentés par les experts.

11. Au cours des délibérations, des présentations ont été faites également par des experts extérieurs au Groupe sur les sujets ci-après : la confiance dans la vérification, par Amy Woolf (Bibliothèque du Congrès, États-Unis) ; la création éventuelle d'un groupe d'experts scientifiques et techniques par Alisha Anand (Institut des Nations

<sup>3</sup> Le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner le rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire qui s'est réuni en 2018-2019 comptait trois femmes parmi ses experts (soit 12 % de représentation féminine).

Unies pour la recherche sur le désarmement [UNIDIR]) ; la boîte à outils de la vérification par Pavel Podvig (UNIDIR) ; les activités de renforcement des capacités par Melanie Reddiar (Conseil sud-africain pour la non-prolifération des armes de destruction massive) ; les pratiques passées et actuelles de la vérification par James Revill (UNIDIR) ; et le genre et la vérification du désarmement nucléaire par Renata Hessmann Dalaqua (UNIDIR). On trouvera à l'annexe II un résumé de ces présentations établi par le Président.

12. Les considérations, conclusions et recommandations énoncées dans le présent rapport ne préjugent en rien de toute négociation ou de tout accord futurs sur le désarmement nucléaire ni des dispositions relatives à la vérification qui pourraient s'y rapporter.

## A. Considérations générales

13. Sur la base du rapport du précédent groupe d'experts gouvernementaux et des vues des États Membres dont fait état le rapport du Secrétaire général (A/75/126), le Groupe a dégagé les considérations générales ci-après :

- Tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont intérêt à ce que le monde soit exempt d'armes nucléaires, comme souligné dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (SSOD-I) (A/S-10/4).
- Pour les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la vérification du désarmement nucléaire doit être placée dans le contexte de la mise en œuvre concrète des dispositions pertinentes du Traité.
- La vérification du désarmement nucléaire est un élément essentiel du processus de désarmement nucléaire. L'action de vérification du désarmement nucléaire n'est ni une fin en soi ni une condition préalable à tout progrès sur le désarmement nucléaire. Elle doit avoir pour objectif de promouvoir la progression du désarmement nucléaire.
- Tout régime de vérification du désarmement nucléaire devra toujours reposer sur un traité, un accord ou un arrangement spécifiques, et toutes les parties à ces instruments devront avoir un droit égal de participation au processus de vérification conformément à leurs dispositions.
- Il convient d'examiner les aspects généraux de la vérification du désarmement nucléaire qui peuvent être appliqués au désarmement nucléaire aux niveaux unilatéral, bilatéral et multilatéral. Les connaissances et les compétences acquises dans les expériences de vérification passées et en cours peuvent aider à proposer des options réalistes pour les dispositions du traité relatives à la vérification dans le cadre des initiatives en cours ou à venir visant à instaurer et à maintenir un monde exempt d'armes nucléaires.
- La collaboration et la participation des États non dotés d'armes nucléaires (ENDAN) aux activités liées à la vérification du désarmement nucléaire peuvent contribuer à l'instauration et au maintien d'un climat et de mesures de confiance
- Les ENDAN peuvent apporter des idées sur la vérification du désarmement nucléaire, notamment à partir des expériences qu'ils ont acquises dans les activités de vérification nucléaire et autres.
- Même si les objectifs premiers de la maîtrise des armements et du désarmement nucléaire ne sont pas les mêmes, il y a des leçons à tirer pour la vérification du

désarmement nucléaire dans les arrangements relatifs à la maîtrise des armements.

- Les femmes et les hommes doivent pouvoir participer pleinement et concrètement sur un pied d'égalité aux initiatives de désarmement nucléaire, y compris à celles de vérification du désarmement nucléaire.
- La vérification du désarmement nucléaire doit être conforme aux obligations juridiques internationales applicables en matière de non-prolifération, aux exigences nationales de sûreté et de sécurité et à la nécessité de protéger des informations potentiellement sensibles.

## B. Questions conceptuelles

### 1. Introduction

14. Le Groupe a reconnu qu'il importait d'avoir une compréhension commune des termes clés employés dans ses débats sur les questions conceptuelles liées à la vérification du désarmement nucléaire, en particulier de la définition de travail, des objectifs et des finalités, des arrangements institutionnels et de la gouvernance, ainsi que du champ d'application de la vérification du désarmement nucléaire. Le Groupe s'est également penché sur les aspects généraux de la vérification du désarmement nucléaire, notamment sur les connaissances et les compétences acquises dans les activités de vérification passées et en cours, qui pourraient éclairer les initiatives de désarmement nucléaire actuelles ou à venir visant à instaurer et à maintenir un monde exempt d'armes nucléaires.

### 2. Définition de travail

15. Le Groupe a pris en compte le fait qu'il n'existe pas de définition internationalement admise de la vérification du désarmement nucléaire, tout en soulignant la nécessité d'élaborer une définition de travail pour le guider dans ses travaux. Une telle définition de travail ne devrait préjuger en rien de l'issue de toute négociation ou de tout accord à venir sur le désarmement nucléaire ni de tout régime de vérification qui pourrait s'y rapporter.

16. Le Groupe a examiné plusieurs propositions de définition de travail de la vérification du désarmement nucléaire qui ont été soit formulées par des experts, soit tirées de sources documentaires existantes sur le sujet<sup>4</sup>.

17. Compte tenu de ce qui précède, le Groupe a adopté la définition de travail suivante pour le guider dans ses travaux : la vérification du désarmement nucléaire est un processus à l'initiative des États parties à un traité, à un accord ou à un arrangement spécifique, qui consiste à recueillir et à analyser, à l'aide de technologies, de méthodologies et de procédures concertées, des informations qui permettent de voir si les engagements et obligations applicables en matière de désarmement nucléaire sont respectés ou si les engagements pris unilatéralement dans

<sup>4</sup> Ameen Alrefai, Bassem Hassan, Sandra Paola Ramírez et Marthinus Van Schalkwyk, « Conceptual Framework: Definitions, Scope, and Available Methods » (Cadre conceptuel : définitions, champ d'application et méthodes possibles) (GE-NDVF/2022/WP.3) ; Olga Kuznetsova, « Views concerning working definition, scope and nature of NDV » (Vues sur la définition de travail, le champ d'application et la nature de la vérification du désarmement nucléaire) (GE-NDVF/2023/WP.2) ; et Irmgard Niemeyer, 'Elements for a Conceptual Framework for Nuclear Disarmament Verification' ('Éléments d'un cadre conceptuel pour la vérification du désarmement nucléaire'), GE-NDVF/2022/WP.4/Rev.1.

le cadre d'un arrangement de vérification sont honorés, l'objectif principal restant de parvenir à instaurer et à maintenir un monde exempt d'armes nucléaires.

### 3. Objectifs et finalités

18. Le Groupe a également examiné les objectifs et les finalités de la vérification du désarmement nucléaire. Plusieurs documents de travail ont été consacrés à cette question<sup>5</sup>.

19. Le Groupe a établi que la finalité première et l'objectif principal de la vérification du désarmement nucléaire sont de permettre de déterminer si un État respecte ses engagements et obligations découlant d'un traité, d'un accord ou d'un arrangement spécifique.

20. Le Groupe s'est penché sur le lien synergique qui existe entre une vérification crédible du désarmement nucléaire et l'instauration d'un climat et de mesures de confiance. Il a noté que la vérification contribue à renforcer la confiance dans la mise en œuvre d'un traité, d'un accord ou d'un arrangement et dans le respect par toutes les parties de leurs engagements et obligations, et aide ainsi à entretenir la mobilisation politique et autre autour des initiatives de désarmement nucléaire en cours et à venir, à accroître la prévisibilité et la transparence de la mise en œuvre du traité par les États, à promouvoir un climat et des mesures de confiance et de compréhension mutuelles, à apaiser les tensions et à réduire les risques de malentendus.

21. Le Groupe a débattu du rôle de la vérification du désarmement nucléaire dans l'instauration et le maintien d'un monde exempt d'armes nucléaires et dans sa contribution à l'irréversibilité du désarmement nucléaire.

22. Le Groupe a examiné les objectifs et les finalités de la vérification du désarmement nucléaire. Pour certains experts, ces objectifs devraient notamment consister, d'une part, à donner l'assurance qu'un nombre précis d'armes nucléaires a été éliminé et que les matières fissiles utilisées ne peuvent plus servir à la fabrication d'armes nucléaires, d'autre part, à confirmer l'exactitude et l'exhaustivité des déclarations faites à ce sujet. D'autres experts ont fait valoir que les objectifs dépendraient du champ d'application de l'accord concerné. Le Groupe a également débattu du rôle de la vérification du désarmement nucléaire en rapport avec les autres composantes d'un programme d'armement nucléaire, notamment les installations et vecteurs connexes.

23. Différents points de vue ont été exprimés sur ces questions, mais il a tout de même été retenu qu'à l'avenir, les négociateurs du désarmement nucléaire devraient les prendre en considération.

24. La vérification du désarmement nucléaire doit permettre de constater les cas de non-respect par les parties de leurs obligations et engagements de désarmement nucléaire découlant du traité, de l'accord ou de l'arrangement applicable, tout en tenant compte de la nécessité d'utiliser au mieux les ressources financières, humaines et autres.

---

<sup>5</sup> Ameen Alrefai, Bassem Hassan, Sandra Paola Ramírez Valenzuela et Marthinus van Schalkwyk (GE-NDVF/2022/WP.3) ; Irmgard Niemeyer et György Molnár, 'Objectives and Purposes of Nuclear Disarmament Verification (NDV)' ('Objectifs et finalités de la vérification du désarmement nucléaire') (GE-NDVF/2022/WP.4/Rev.1) ; Chloé Le Nalbaut, « Position Paper » (Document de position) (GE-NDVF/2022/WP.2) Olga Kuznetsova, « Nuclear Disarmament Verification: Russian Perspective » (Vérification du désarmement nucléaire : vue de la Russie) (GE-NDVF/2023/WP.12).

#### 4. Arrangements institutionnels et gouvernance

25. Le Groupe a examiné la question des arrangements institutionnels et des approches de la gouvernance de la vérification du désarmement nucléaire à la lumière des documents de travail<sup>6</sup>. Le Groupe a souligné l'importance que revêtent les arrangements institutionnels et la gouvernance pour ce qui est d'assurer la crédibilité, l'efficacité, l'inclusivité et la légitimité d'un régime de vérification du désarmement nucléaire. Les arrangements institutionnels et la gouvernance peuvent prendre différentes formes suivant les obligations découlant de tel ou tel traité de désarmement nucléaire.

#### 5. Champ d'application

26. Le Groupe s'est également penché sur le champ d'application des activités de vérification du désarmement nucléaire. Les experts sont convenus que le champ d'application devrait être déterminé par les engagements et obligations souscrits par un État en matière de désarmement.

27. Au cours des débats, quelques experts ont estimé que la vérification du désarmement nucléaire devrait porter principalement sur les matières fissiles et les installations connexes, et que si les autres sujets avaient également leur importance, ils pouvaient être traités avec d'autres outils, comme les mesures de transparence et de confiance. D'autres experts se sont dits favorables à une approche plus large qui couvrirait le démantèlement des ogives nucléaires, les composants non nucléaires et les systèmes de vecteurs nucléaires, et qui porterait ainsi sur toutes les étapes du cycle de vie des armes nucléaires. D'autres encore ont fait valoir que les paramètres de tel ou tel traité, accord ou arrangement devraient permettre de fixer l'orientation à lui donner.

#### 6. Activités de vérification du désarmement nucléaire

28. Le Groupe a examiné les moyens de vérification et les expériences antérieures et en cours dans ce domaine, et étudié et élaboré des options pour la vérification des initiatives en cours ou à venir visant l'instauration et le maintien d'un monde exempt d'armes nucléaires.

29. Un certain nombre d'experts ont estimé que le désarmement nucléaire serait une entreprise redoutable dont la vérification exigerait l'examen de toute une panoplie de questions d'ordre politique, juridique, scientifique, technique et institutionnel. En étudiant les différentes options possibles, le Groupe a passé en revue les propositions formulées dans les documents de travail sur les moyens de scinder la vérification du désarmement nucléaire en éléments plus faciles à gérer et sur l'opportunité d'une telle approche<sup>7</sup>. Dans ses délibérations, le Groupe ne cherchait ni à établir un processus normatif par étapes pour la mise en œuvre de la vérification du désarmement nucléaire ni à préjuger de l'issue de futures négociations sur le désarmement nucléaire.

30. Il a été observé que la vérification du désarmement nucléaire devrait être envisagée dans le contexte de la mise en œuvre pratique du Document final de la

<sup>6</sup> Irmgard Niemeyer, 'Elements for a conceptual framework for nuclear disarmament verification' ('Éléments d'un cadre conceptuel pour la vérification du désarmement nucléaire') (GE-NDVF/2021/WP.5) ; Nader Louafi, « Nuclear verification disarmament as a regime – Possible elements to further consider nuclear disarmament verification issues » (« La vérification du désarmement nucléaire en tant que régime : éléments possibles pour examiner plus avant les questions de vérification du désarmement nucléaire ») (GE-NDVF/2023/WP.9).

<sup>7</sup> David Chambers, 'How to Approach Working on Nuclear Disarmament Verification' ('Comment envisager la vérification du désarmement nucléaire ?') (GE-NDVF/2023/WP.4) ; Olga Kuznetsova (GE-NDVF/2023/WP.12).

première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Pour les États parties au Traité sur la non-prolifération, elle devrait être envisagée également dans le contexte des dispositions pertinentes de ce Traité.

31. Il a été observé également que le Groupe devrait étudier les options possibles que de futurs négociateurs pourraient utilement prendre en compte dans tout accord futur ou dans le cadre de la mise en œuvre de tout engagement ou de toute obligation en matière de désarmement nucléaire.

## 7. Contextes et mesures

32. Le Groupe a envisagé deux manières possibles de scinder la vérification du désarmement nucléaire. Il s'agit dans les deux cas d'exemples montrant comment scinder la vérification du désarmement nucléaire en plusieurs étapes, qui permettraient de définir des options pour de possibles activités futures dans ce domaine. Dans ses délibérations, le Groupe a évoqué ces modalités comme étant des éléments de contexte et des mesures.

33. Se fondant sur un document de travail, le Groupe a débattu de l'approche de la vérification du désarmement nucléaire au regard des conditions dans lesquelles elle pourrait s'effectuer<sup>8</sup>. Trois contextes différents concernant les activités de vérification du désarmement nucléaire ont été présentés :

- Réduction et limitation du nombre d'armes nucléaires.
- Approche du point zéro concernant les armes nucléaires.
- Maintien du point zéro concernant les armes nucléaires.

34. Dans les débats, quelques experts ont fait valoir qu'en fonction du contexte dans lequel s'effectue la vérification du désarmement nucléaire, les considérations stratégiques des États, ainsi que les niveaux de garanties qu'ils exigent, peuvent diverger. Par exemple, certains États peuvent exiger une transparence plus grande et une communication plus rapide de l'information dans les processus de vérification à l'approche du point zéro ; en revanche, au point zéro, d'autres États pourraient devoir assumer de nouvelles responsabilités et continuer de montrer qu'ils respectent les obligations qui leur incombent. Une analyse de ces trois contextes peut aider à déterminer les options possibles de vérification du désarmement nucléaire pour les années à venir.

35. Différents points de vue ont été exprimés sur les différents contextes. Deux contextes ont été jugés suffisants, à savoir l'atteinte et le maintien du point zéro, car cette distinction permettrait d'appréhender les aspects les plus pertinents des différentes possibilités de variation des activités de vérification. Les experts ont reconnu qu'en l'absence de paramètres définis dans le cadre d'un traité, d'un accord ou d'un arrangement, tout contexte aurait un caractère hypothétique.

36. Dans ses débats sur les mesures, le Groupe s'est appuyé sur un document de travail décrivant les principales mesures de désarmement nucléaire qu'un État pourrait prendre s'il s'engageait à éliminer de manière irréversible ses stocks d'armes nucléaires et de matières fissiles connexes et à donner l'assurance qu'il ne se doterait pas de telles armes à l'avenir<sup>9</sup>. Ces mesures n'ont pas vocation à être prescriptives et, bien qu'elles aient une portée très large, elles ne sont en aucun cas exhaustives :

<sup>8</sup> Ruth Hill, Sara Lindegren et Yusuf Aminu Ahmed, « Nuclear disarmament verification when approaching and maintaining zero » (Vérification du désarmement nucléaire à l'approche et au maintien du point zéro) (GE-NDVF/2023/WP.11).

<sup>9</sup> Bassem Hassan, « The Role of Nuclear Verification in Nuclear Disarmament Verification » ( Le rôle de la vérification nucléaire dans la vérification du désarmement nucléaire) (GE-

- Déclarations, y compris déclarations initiales et déclarations de progression.
- Retrait des ogives nucléaires déployées.
- Démantèlement et stockage des composants d'ogives.
- Conversion de matières nucléaires présentant des caractéristiques classifiées.
- Élimination ou reconversion irréversible de toutes les installations liées aux armes nucléaires.
- Placement de matières et d'installations nucléaires sous garantie internationale.
- Confirmation de l'exactitude et de l'exhaustivité des déclarations de base des matières nucléaires une fois que l'État concerné déclare qu'il ne possède plus d'armes nucléaires ou de dispositifs explosifs nucléaires.

37. Différents points de vue ont été exprimés sur l'intérêt qu'il y aurait à dresser une liste de ces mesures, et quelques experts ont estimé que c'est le champ d'application d'un accord qui devrait déterminer les mesures à mettre en œuvre. Le Groupe s'est également demandé s'il serait utile d'examiner les composants et les vecteurs non nucléaires pour déterminer les activités de vérification du désarmement nucléaire à mener éventuellement, ou si l'accent devait être mis sur les matières et les installations nucléaires ou les ogives nucléaires.

38. Quelques experts ont fait valoir que les mesures pourraient être applicables à divers degrés dans les trois contextes. Il est possible d'utiliser les contextes et les mesures pour rechercher des options qui permettraient à de futurs négociateurs de recenser les activités de vérification du désarmement nucléaire liées aux technologies, aux méthodologies et aux procédures, et de déterminer les activités spécifiques pour lesquelles des options de vérification existent ou peuvent être mises au point. Selon certains experts, cette démarche peut contribuer à mettre au jour des lacunes éventuelles de connaissances ou de capacités pour lesquelles des solutions de vérification du désarmement nucléaire peuvent encore être élaborées, notamment grâce aux travaux d'experts scientifiques et techniques, aux initiatives techniques bilatérales ou multilatérales et aux exercices fondés sur des scénarios.

39. Toutefois, quelques experts ont affirmé que le fait de scinder la vérification du désarmement nucléaire et de recenser les lacunes n'avait de sens que dans le contexte d'un traité, d'un accord ou d'un arrangement, qui définirait les activités de vérification du désarmement nucléaire à mener en fonction des droits et des obligations des parties concernées.

40. Plusieurs experts ont souligné qu'il importe d'établir une distinction entre les composantes nucléaires et non nucléaires de l'infrastructure d'armement nucléaire d'un État si l'on veut avoir une approche réaliste de ses activités de vérification du désarmement nucléaire. Toutefois, selon un autre point de vue, les composantes non nucléaires pourraient également faire l'objet d'activités de vérification ; il s'agit, par exemple, de circonstances où des États cherchent à rendre la reconstitution d'une capacité d'armement nucléaire aussi difficile que possible en pratique.

41. Le Groupe a eu des points de vue divergents sur la question de savoir si la vérification du désarmement nucléaire devait s'appliquer aux vecteurs nucléaires. Pour certains experts, l'élimination des vecteurs d'armes nucléaires devrait être considérée comme une mesure clé du désarmement nucléaire et donc faire l'objet de vérification. D'autres experts ont fait remarquer qu'il n'existait pas de définition claire de ce que sont les vecteurs, et que si toutes les matières et installations

---

NDVF/2023/WP.1) ; Ameen Alrefai, Bassem Hassan, Sandra Paola Ramírez Valenzuela et Marthinus van Schalkwyk (GE-NDVF/2022/WP.3).

nucléaires étaient soumises à des garanties, les vecteurs dont il est question n'entreraient pas en ligne de compte dans le désarmement nucléaire.

## 8. Expériences antérieures

42. Le Groupe s'est interrogé sur l'intérêt qu'il y a à examiner les expériences, les outils et les méthodes de vérification mis en œuvre dans les processus antérieurs et en cours de désarmement et de maîtrise des armements. Plusieurs accords et initiatives de désarmement et de maîtrise des armements ont été jugés utiles pour étudier les possibilités d'activités futures de vérification du désarmement nucléaire, notamment le traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (FCE), le traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, le Traité « Ciel ouvert », les Pourparlers sur la réduction des armes stratégiques, le traité sur les mesures visant à poursuivre la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs (New START) et l'initiative trilatérale. La cartographie des méthodes et des approches employées dans ces accords devrait être une source d'idées d'options pour la vérification du désarmement nucléaire<sup>10</sup>.

43. Les technologies, méthodologies et procédures des régimes de vérification non nucléaires ont également été vues comme des sources d'information potentiellement utiles. Le régime de vérification de la Convention sur les armes chimiques a été présenté comme un exemple de régime, comportant des procédures et des techniques de vérification, qui a été mis en œuvre par un corps d'inspecteurs internationaux indépendants et impartiaux.

44. Le Groupe a également eu des échanges de vues sur l'expérience acquise par la communauté internationale dans le placement des matières et des installations nucléaires sous le contrôle international d'un corps d'inspecteurs internationaux indépendants et impartiaux. Quelques experts ont préconisé que l'on s'inspire des différents accords de garanties conclus au titre du système de garanties de l'AIEA pour éclairer les activités futures de vérification du désarmement nucléaire. D'autres experts se sont opposés à cette idée, la jugeant inapplicable. Plusieurs experts ont fait remarquer que le fait de soumettre les matières et les installations nucléaires à une vérification stricte, complète et suffisamment contraignante au titre des garanties n'est pas nouveau, y compris dans les États qui détiennent des armes nucléaires depuis longtemps. Plusieurs autres experts ont estimé que l'activité principale de vérification du désarmement nucléaire consistait à soumettre les matières et les installations nucléaires à la vérification au titre des garanties, mais d'autres n'ont pas été de cet avis.

45. Selon un certain nombre d'experts, les méthodes et approches acquises au cours d'expériences antérieures peuvent contribuer à l'élaboration d'options de vérification d'activités en cours ou à venir visant à instaurer et à maintenir un monde exempt d'armes nucléaires.

46. Il a par ailleurs été observé que les exemples issus d'expériences antérieures permettaient aussi de dégager des méthodes et des approches susceptibles de répondre aux préoccupations de sécurité et de prolifération liées à la vérification du désarmement nucléaire. Ces méthodes et approches pourraient être affinées de manière à renforcer le niveau de confiance dans la vérification du désarmement nucléaire, notamment par la mise en œuvre d'approches innovantes. Plusieurs experts

---

<sup>10</sup> UNIDIR, *Illustrative Compendium of Past and Present Verification Practices (Compendium illustratif des pratiques de vérification antérieures et en cours)* (GE-NDVF/2022/WP.10) ; Ameen Alrefai, Bassem Hassan, Sandra Paola Ramírez Valenzuela et Marthinus van Schalkwyk (GE-NDVF/2022/WP.3).



ont jugé utile de poursuivre la recherche et les études techniques sur les technologies qui permettent d'éviter la divulgation d'informations sensibles.

### **C. Renforcement des capacités de vérification du désarmement nucléaire**

47. Dans sa résolution 74/50, l'Assemblée générale s'est félicitée de l'action menée pour renforcer les capacités de vérification du désarmement nucléaire. Dans ses débats, le Groupe s'est appuyé sur plusieurs documents de travail portant notamment sur des considérations générales autour du renforcement des capacités, les approches régionales, la durabilité et l'importance des exercices de vérification<sup>11</sup>. Des points de vue différents ont été exprimés au sein du Groupe sur l'importance du renforcement des capacités.

48. Plusieurs experts ont rappelé l'importance du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (SSOD-I), dans lequel il est déclaré que tous les États ont le droit de participer sur un pied d'égalité aux négociations multilatérales sur le désarmement qui ont une incidence directe sur leur sécurité nationale. Il est indiqué également dans le Document final que le processus de désarmement présente un intérêt vital pour la sécurité de tous les États. Il a donc été affirmé que les activités de renforcement des capacités de vérification du désarmement nucléaire peuvent véritablement aider la communauté internationale à se donner des moyens d'agir et à renforcer la légitimité des processus de désarmement nucléaire et la confiance qui leur est portée. Il a été souligné que pour permettre à tous de participer à ces processus sur un pied d'égalité, il faudra renforcer les capacités qui s'y rattachent.

49. D'autres experts ont fait valoir que, comme énoncé dans le document « La vérification sous tous ses aspects » adopté par la Commission du désarmement des Nations Unies en 1988 (A/51/182/Rev.1), tous les États ont des droits égaux pour ce qui est de participer au processus de vérification internationale des accords auxquels ils sont parties et que cette considération a une incidence directe sur les moyens pratiques de promouvoir les activités de renforcement des capacités.

50. Selon certains experts, le renforcement des capacités pourrait consister notamment à faire mieux appréhender les technologies, les méthodologies et les procédures applicables à la vérification du désarmement nucléaire ; à mieux se préparer pour les négociations futures ; à mener des campagnes de sensibilisation ; et à éviter les mauvaises interprétations qui pourraient mettre en péril la crédibilité des processus de désarmement nucléaire. De ce point de vue, le renforcement durable des capacités de vérification du désarmement nucléaire revêt une importance capitale et constitue un élément indispensable du processus de désarmement nucléaire.

51. D'autres experts ont estimé que tant que la vérification du désarmement nucléaire n'était pas clairement définie et qu'il n'y avait pas d'accord sur les approches et le cadre de sa mise en œuvre, les efforts de renforcement des capacités ne pouvaient avoir aucune valeur pratique.

---

<sup>11</sup> Jørn Osmundsen et David Chambers, « Capacity building on Nuclear Disarmament Verification – assuring sustainability » (Renforcement des capacités de vérification du désarmement nucléaire – comment en garantir la durabilité ?) (GE-NDVF/2022/WP.9) ; Timur Zhantikin, « Role of Centers of Competence in the Verification of Nuclear Disarmament » (Rôle des centres de compétence dans la vérification du désarmement nucléaire) (GE-NDVF/2023/WP.5).

## 1. Considérations générales sur le renforcement des capacités

52. Le Groupe a examiné les considérations générales qui pourraient guider le renforcement des capacités de vérification du désarmement nucléaire, et différentes propositions ont été formulées par plusieurs experts :

- Pour faire progresser l'objectif du désarmement nucléaire, il convient d'axer le renforcement des capacités sur des actions de sensibilisation et de mobilisation en faveur de la vérification du désarmement nucléaire.
- Les initiatives de renforcement des capacités doivent être inclusives et permettre aux États de s'y associer selon leurs intérêts propres, sur une base volontaire et non discriminatoire, et en tenant dûment compte de l'importance d'une participation égale des femmes et des hommes.
- Le renforcement des capacités doit permettre de consolider tous les aspects de la vérification du désarmement nucléaire, dont la confiance dans les technologies en vigueur.
- Le renforcement des capacités doit aider à faciliter le transfert des connaissances, des technologies et des matériels nécessaires à l'amélioration des moyens de vérification du désarmement nucléaire, et permettre des échanges volontaires de données d'expérience, d'enseignements acquis et de bonnes pratiques entre les États.
- Les initiatives de renforcement des capacités doivent prendre en compte la protection des informations liées à la sécurité nationale et répondre aux préoccupations relatives à la prolifération.
- La sensibilisation à la question de la vérification du désarmement nucléaire, par l'éducation pour la paix et le désarmement, peut être considérée comme une partie intégrante des activités de renforcement des capacités.

## 2. Approches régionales de renforcement des capacités

53. Le Groupe s'est penché sur les approches régionales de renforcement des capacités de vérification du désarmement nucléaire. Pour certains experts, il conviendrait d'adopter des approches régionales de renforcement des capacités, dont la mise en œuvre pourrait s'appuyer sur des institutions régionales déjà en place, comme l'Union africaine, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), la Commission africaine de l'énergie nucléaire et l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL).

54. Il a été proposé dans un document de travail que les approches régionales de renforcement des capacités de vérification du désarmement nucléaire puissent revêtir la forme de centres régionaux de compétence, appelés à servir de point de convergence des connaissances et des compétences connexes requises pour la vérification du désarmement nucléaire<sup>12</sup>. Les centres pourraient en outre contribuer à l'organisation d'ateliers et de cours de formation sur différents aspects de la vérification du désarmement nucléaire et faciliter la constitution de réseaux entre organisations et experts intéressés par cette question.

## 3. Importance des exercices

55. À partir d'un document de travail, le Groupe a examiné de manière approfondie à quel point les exercices peuvent contribuer à renforcer les capacités de vérification du désarmement nucléaire, notamment dans le cadre du Partenariat international pour

<sup>12</sup> Timur Zhantikin (GE-NDVF/2023/WP.5).

la vérification du désarmement nucléaire, du Partenariat quadripartite de vérification nucléaire et des exercices de vérification du désarmement nucléaire<sup>13</sup>. Cette question a suscité des avis divergents.

56. Plusieurs experts ont fait observer que les initiatives et expériences antérieures et en cours de vérification du désarmement nucléaire montrent qu'il est utile de bien définir les procédures et d'y adhérer, de garantir une chaîne de responsabilité satisfaisante et de bien préparer les participants aux futurs travaux sur la vérification du désarmement nucléaire. Ces experts ont en outre estimé que les exercices et les simulations jouaient un rôle central parce qu'ils permettaient d'affiner, de tester et de valider les concepts, méthodes et technologies liés à la vérification du désarmement nucléaire dans des contextes réalistes.

57. D'autres experts ont ajouté que la pratique avait montré que les exercices étaient un élément important des initiatives de renforcement des capacités, qu'ils devaient être inclusifs et qu'ils pouvaient aider tous les États, y compris les ENDAN, à être mieux préparés pour de futures négociations. Ces experts ont fait remarquer que les exercices précédents ont également montré qu'il convenait de renforcer les capacités de vérification du désarmement nucléaire dans tous leurs aspects.

58. Toutefois, plusieurs autres experts sont restés sceptiques sur l'intérêt que présentent de manière générale les exercices pour la préparation à de futures négociations.

#### 4. Durabilité

59. Le Groupe a débattu de l'importance que revêt la durabilité dans les initiatives de renforcement des capacités, et de la nécessité de faire participer les jeunes générations au développement de futures compétences spécialisées dans le domaine de la vérification du désarmement nucléaire.

60. Certains experts ont souligné qu'il importe d'adopter des approches qui tiennent compte des questions de genre dans les initiatives de renforcement des capacités de vérification du désarmement nucléaire, notamment en veillant à ce que les femmes et les hommes aient les mêmes chances en matière d'éducation et d'emploi.

61. Plusieurs experts ont indiqué que, pour obtenir une représentation équitable des femmes ainsi que leur participation et leur contribution effectives aux activités liées à la vérification du désarmement nucléaire, y compris au renforcement des capacités, il fallait leur donner les moyens de se prendre en charge et d'agir. Avec des données et une analyse plus approfondies, on pourrait avoir une meilleure idée de l'importance et de l'impact du genre dans les processus de vérification du désarmement nucléaire.

62. Pour certains experts, la question de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes ne saurait constituer ni une entrave ni un facteur décisif pour les travaux sur le désarmement nucléaire, y compris la vérification du désarmement nucléaire.

63. S'appuyant sur un document de travail, le Groupe a examiné une proposition relative à la création d'un fonds d'affectation spéciale multilatéral volontaire pour la vérification du désarmement nucléaire sous l'égide du Bureau des affaires de désarmement<sup>14</sup>. Plusieurs experts ont estimé que la mise en place d'un tel fonds volontaire pourrait contribuer à la stabilité des financements et répondre à bien d'autres objectifs, notamment encourager la participation des États intéressés aux activités de vérification du désarmement nucléaire et faciliter le renforcement des

<sup>13</sup> Chloé Le Nalbaut et Irmgard Niemeyer, « Nuclear Disarmament verification (NuDiVe) exercises – Working paper » (Exercices de vérification du désarmement nucléaire – Document de travail) (GE-NDVF/2022/WP.1).

<sup>14</sup> Jørn Osmundsen et David Chambers (GE-NDVF/2022/WP.9).

capacités dans le développement des technologies, des méthodologies et des procédures indispensables à la vérification du désarmement nucléaire. Certains autres se sont en revanche demandé si des fonds d'affectation spéciale de ce type étaient viables et s'il était judicieux d'en créer un au sein des Nations Unies, eu égard à l'imprévisibilité des contenus des traités, accords ou arrangements à venir.

#### **D. Création éventuelle d'un groupe d'experts scientifiques et techniques sur la vérification du désarmement nucléaire**

64. Dans sa résolution 74/50, l'Assemblée générale a prié le Groupe d'examiner, entre autres, la création éventuelle d'un groupe d'experts scientifiques et techniques. Le Groupe a centré ses débats sur les avantages et les inconvénients de la création d'un tel groupe, ainsi que sur son mandat et ses modalités éventuels, tout en précisant qu'il ne lui appartenait pas de définir les modalités de fonctionnement de ce groupe.

65. Ces questions n'ont fait l'objet d'aucun consensus. Plusieurs experts ont indiqué qu'avant d'examiner les avantages ou les inconvénients de la création d'un groupe d'experts scientifiques et techniques, il fallait d'abord se pencher sur la définition précise de son mandat et de ses modalités. D'autres ont estimé qu'en l'absence d'objectifs clairs, il était prématuré de discuter de ces aspects. D'autres encore ont estimé qu'il était encore trop tôt pour débattre de la création du groupe.

66. Le Groupe, reconnaissant que le précédent groupe d'experts gouvernementaux avait réalisé d'importants travaux sur la mise en place éventuelle d'un groupe d'experts scientifiques et techniques, a tenu à s'appuyer sur ces travaux dans le cadre de ses débats<sup>15</sup>. Pour faciliter ses débats, le Groupe s'est appuyé sur des documents de travail établis par des experts<sup>16</sup>. Le Groupe a également reconnu que de nombreux travaux avaient été réalisés sur la question de la création éventuelle d'un groupe d'experts scientifiques et techniques.

67. Les éléments clés de la proposition relative à la création d'un groupe d'experts scientifiques et techniques sont récapitulés dans un document de travail<sup>17</sup>. Dans cette proposition, il est dit que la création d'un groupe d'experts scientifiques et techniques présente des avantages pratiques uniques qui contribueront à faire avancer l'objectif à long terme du désarmement nucléaire et permettront aux États de collaborer sur la question de la vérification du désarmement nucléaire dans un cadre multilatéral ; et une recommandation dans ce sens constituera un aboutissement constructif des travaux du présent Groupe d'experts gouvernementaux. La proposition renferme des

<sup>15</sup> Marcelo Câmara, « Further considerations on the concept of a Group of Scientific and Technical Expert on nuclear disarmament verification » (Autres considérations sur la création éventuelle d'un groupe d'experts scientifiques et techniques sur la vérification du désarmement nucléaire) (GE-NDVF/2022/WP.6) ; Marcelo Câmara, « Final working paper on GSTE and its relationship with SSOD-I final document » (Document de travail final sur la création éventuelle d'un groupe d'experts scientifiques et techniques et sa relation avec le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement [SSOD-I]) (GE-NDVF/2023/WP.8) ; Marcelo Câmara, « Synopsis of the proposal for a Group of Scientific and Technical Experts on NDV (GSTE-NDV) » (Synthèse de la proposition de création d'un groupe d'experts scientifiques et techniques sur la vérification du désarmement nucléaire [GSTE-NDV]) (GE-NDVF/2023/WP.13) ;

<sup>16</sup> David Chambers, « Concept of a Group of Scientific and Technical Experts for NDV » (Création éventuelle d'un groupe d'experts scientifiques et techniques pour la vérification du désarmement nucléaire) (GE-NDVF/2022/WP.5) ; Marcelo Câmara (GE-NDVF/2022/WP.6) ; Marcelo Câmara (GE-NDVF/2023/WP.8) ; Marcelo Câmara (GE-NDVF/2023/WP.8) ; et Olga Kuznetsova (GE-NDVF/2023/WP.12).

<sup>17</sup> Marcelo Câmara (GE-NDVF/2023/WP.13).

idées sur les objectifs et le mandat éventuels, qui ont fait l'objet de débats au sein du Groupe.

68. Différents points de vue ont été exprimés sur le contenu de la proposition.

## 1. Considérations générales

69. Différents points de vue ont été exprimés au sein du Groupe sur l'opportunité de la mise en place d'un groupe d'experts scientifiques et techniques. Certains experts ont fait valoir que la création d'un groupe d'experts scientifiques et techniques pouvait présenter des avantages pratiques uniques qui contribueraient à faire avancer l'objectif à long terme du désarmement nucléaire et faciliter la collaboration entre les États sur la vérification du désarmement nucléaire dans un cadre multilatéral. Plusieurs autres experts ont également estimé qu'en constituant un répertoire de connaissances sur la vérification du désarmement nucléaire, un groupe d'experts scientifiques et techniques devrait être mieux à même d'évaluer les lacunes dans ce domaine et contribuer à les combler. Cette démarche pourrait consister notamment en l'élaboration d'options futures de vérification du désarmement nucléaire qui seraient soumises à l'examen des États, y compris les travaux menés sur les technologies, méthodologies et procédures relatives à la vérification du désarmement nucléaire.

70. Un certain nombre d'experts se sont dits préoccupés par la mise en place d'un groupe d'experts scientifiques et techniques dont les objectifs et la finalité n'auraient au préalable pas été définis et acceptés de manière consensuelle. Ils ont également estimé que le Groupe d'experts gouvernementaux ne devrait pas recommander la création du groupe d'experts scientifiques et techniques au détriment d'autres modalités de travail sur la vérification du désarmement nucléaire. Plusieurs experts ont indiqué qu'il serait prématuré, en l'état actuel des travaux, de mener des discussions abstraites sur la science et la technologie, sans lien avec les efforts concrets déployés pour mettre en œuvre les mesures prévues par les traités, notamment celles qui figurent dans le préambule et l'article VI du Traité sur la non-prolifération. Il a été dit que pour chaque traité, il fallait un mécanisme de vérification différent et que les modalités de vérification devraient être arrêtées par les parties à tout traité, accord ou arrangement. Pour certains experts, la communauté internationale dispose déjà de compétences scientifiques et techniques suffisantes pour vérifier les principales mesures de désarmement nucléaire.

## 2. Objectifs

71. Dans les débats sur ce que pourraient être les objectifs d'un groupe d'experts scientifiques et techniques, quelques experts ont proposé les objectifs qui suivent : a) examiner les enjeux techniques liés à la vérification du désarmement nucléaire, du point de vue des technologies, des méthodologies et des procédures ; b) évaluer les connaissances sur la vérification du désarmement nucléaire, à partir des initiatives antérieures et en cours dans ce domaine ou dans des domaines connexes ; c) permettre aux États de participer, sur une base volontaire, aux discussions techniques sur la vérification du désarmement nucléaire ; et d) intégrer et préserver les connaissances sur la vérification du désarmement nucléaire au sein du système des Nations Unies et donner à la communauté internationale l'assurance que les États se préoccupent de la question.

72. Toutefois, certains experts, jugeant que les objectifs n'étaient pas clairs, ont estimé que la création d'un tel groupe ne devrait pas être envisagée sans que l'on ne sache exactement ce qu'il est censé faire.

### 3. Mandat

73. Certains experts ont proposé que le champ d'application du groupe d'experts scientifiques et techniques couvre les domaines suivants relevant de la vérification du désarmement nucléaire :

- Déclarations, y compris déclarations initiales et déclarations de progression ;
- Retrait des ogives nucléaires déployées ;
- Démantèlement et stockage des composants d'ogives ;
- Conversion de matières nucléaires présentant des caractéristiques classifiées ;
- Élimination ou reconversion irréversible de toutes les installations liées aux armes nucléaires ;
- Placement de matières et d'installations nucléaires sous garantie internationale ;
- Vérification de l'exactitude et de l'exhaustivité des déclarations de base des matières nucléaires une fois que l'État concerné déclare qu'il ne possède plus d'armes nucléaires ou de dispositifs explosifs nucléaires ;
- Vecteurs d'armes nucléaires.

74. Au cours des débats sur ce que pourrait être le mandat d'un groupe d'experts scientifiques et techniques, quelques experts ont estimé qu'un tel groupe devrait avoir une certaine liberté pour définir les contours de son mandat, alors que pour d'autres, il devrait se voir assigner un mandat précis, et à cet effet, ils ont donné des exemples qui mettent l'accent sur les domaines où les dispositifs actuels de vérification présenteraient des lacunes.

75. Certains experts ont réaffirmé leur objection de principe à l'examen de tout aspect pratique d'un groupe d'experts scientifiques et techniques en faisant valoir que le mandat du Groupe d'experts gouvernementaux se limitait uniquement à l'examen de la création éventuelle d'un tel groupe. D'autres ont jugé prématuré de discuter du mandat d'un groupe d'experts scientifiques et techniques, en l'absence d'objectifs clairs ou d'un traité à vérifier.

### 4. Modalités

76. Le Groupe s'est penché également sur les modalités possibles d'un groupe d'experts scientifiques et techniques, notamment sur le lieu où il pourrait avoir son siège et sur ses structures hiérarchiques. Il a été proposé que ses travaux s'inscrivent dans le cadre d'un processus délibératif, axé sur des échanges scientifiques et techniques visant à approfondir la connaissance des options de vérification du désarmement nucléaire, de leurs avantages et des enjeux qu'elles présentent. Ses délibérations ne devraient pas être juridiquement contraignantes. Il n'aurait pas pour mission de négocier un traité sur le désarmement nucléaire. La mise en place d'un groupe d'experts scientifiques et techniques ne saurait constituer un quelconque engagement quant à la possibilité d'engager des négociations ni préjuger de l'issue éventuelle de toute négociation. Ces modalités, tout comme l'intérêt d'en débattre déjà, ont suscité différents points de vue.

77. Pour certains experts, le groupe d'experts scientifiques et techniques devrait avoir son siège à Genève, sous l'égide de la Conférence du désarmement, qui devrait également approuver son mandat. Il a également été dit que le groupe d'experts scientifiques et techniques devrait relever de la Conférence du désarmement, puisque le Groupe d'experts scientifiques de la Conférence du désarmement prévoyait des options pour le régime de vérification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. D'autres ont proposé la ville de Vienne comme siège, et ce, pour mettre

l'accent sur la nature scientifique et technique du groupe d'experts scientifiques et techniques et établir un lien avec les compétences des organisations sises à Vienne. D'autres encore ont estimé que le groupe ne devait pas forcément être basé quelque part, et qu'il pouvait tenir des réunions dans plusieurs villes où se trouve l'Organisation des Nations Unies.

78. Plusieurs experts se sont opposés au choix de la Conférence du désarmement pour abriter un groupe d'experts scientifiques et techniques, dans la mesure où, depuis plus de vingt ans, elle n'est pas parvenue à remplir son mandat de négociation. Par ailleurs, des préoccupations ont été exprimées quant à la mise en place d'un groupe d'experts scientifiques et techniques dans le cadre de la Conférence du désarmement dont la composition est restreinte.

79. Quelques experts ont soutenu que, sans une compréhension claire et commune des dispositions principales prévues par les traités, les débats sur les aspects scientifiques et techniques de la vérification du désarmement nucléaire n'avaient pas d'intérêt et étaient par conséquent prématurés. Il a été souligné que pour chaque traité, il fallait un mécanisme de vérification différent et que dans ce domaine, il ne saurait y avoir de solution unique. Il a également été souligné que le fait de ne pas avoir accès aux informations classifiées sur la conception et les spécifications techniques des armes nucléaires ne permettait pas aux experts de contribuer utilement à l'élaboration d'un mécanisme de vérification efficace. Il a également été souligné que ce sont les États parties à tel ou tel traité, accord ou arrangement qui doivent en définir et en approuver les modalités de vérification. Il a donc été considéré que la mise en place d'un groupe d'experts scientifiques et techniques sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies ou de ses mécanismes de désarmement, dont la Conférence du désarmement, n'apportait aucune valeur ajoutée et avait peu de chances d'en garantir l'efficacité.

80. Le Groupe, en examinant également les formes possibles et la durée de la mission d'un groupe d'experts scientifiques et techniques, a noté que ces aspects seraient dans une large mesure étroitement liés au mandat éventuel du groupe et à ses interactions avec les mécanismes de désarmement. Pour certains experts, un groupe de ce type devrait être aussi inclusif que possible, avec une représentation géographique équitable et une participation égale des femmes et des hommes de tous les États, sur une base volontaire.

81. Le Groupe s'est également penché sur la manière dont les travaux d'un groupe d'experts scientifiques et techniques devraient être étroitement liés aux initiatives de sensibilisation au désarmement et plus généralement, aux activités de renforcement des capacités. Plusieurs experts ont indiqué que, dans l'ensemble, les initiatives scientifiques et technologiques menées dans le cadre d'un groupe d'experts scientifiques et techniques devraient venir en appui et non se démarquer des actions de sensibilisation et de renforcement des capacités dans le domaine du désarmement nucléaire. D'autres ont souligné l'importance des activités de sensibilisation à la vérification du désarmement nucléaire, qui pourraient être organisées dans le cadre des programmes déjà en place sur le désarmement nucléaire, sans qu'il soit nécessaire de créer de nouvelles entités comme un groupe d'experts scientifiques et techniques.

82. Certains experts ont réaffirmé leur objection de principe à l'examen de tout aspect pratique d'un groupe d'experts scientifiques et techniques, et de ses modalités, en faisant valoir que le mandat du Groupe d'experts gouvernementaux se limitait uniquement à l'examen de la création éventuelle d'un tel groupe. D'autres experts ont fait valoir que la constitution éventuelle d'un groupe d'experts scientifiques et techniques exigeait un examen préalable plus approfondi de ses modalités.

## E. Questions à examiner plus avant

83. Le Groupe a reconnu qu'il était utile de poursuivre les travaux sur la vérification du désarmement nucléaire, et notamment de continuer à réfléchir sur ses aspects conceptuels. Ayant dû consacrer le temps dont il disposait à ses débats, le Groupe n'a pas été en mesure d'examiner toutes les questions et propositions dans le détail. Les questions qui mériteraient d'être approfondies sont les suivantes :

- Le lien entre vérification du désarmement nucléaire, transparence et irréversibilité.
- Le lien entre vérification du désarmement nucléaire et renforcement de la confiance.
- La poursuite de l'examen des principes de la vérification du désarmement nucléaire, notamment au regard des principes définis dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (SSOD-I) et des principes de vérification de 1988 adoptés par le premier groupe d'experts gouvernementaux de la Commission du désarmement des Nations Unies (UNDC) chargé d'examiner le rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire, l'objectif étant d'harmoniser ces principes.
- L'élaboration d'un recueil des méthodes, procédures et techniques de vérification, y compris celles appliquées dans le cadre des accords de limitation des armements et de désarmement en vigueur. Un tel recueil aurait valeur d'exemple et illustrerait toute la gamme et la portée des méthodes, procédures et techniques applicables à la vérification du respect des dispositions des traités.
- Ce recueil pourrait s'avérer utile à la réalisation d'une analyse des méthodes, procédures et techniques, qui pourrait servir de base pour établir un répertoire de sources d'expertise de la vérification, recenser les activités de recherche en cours dans le domaine de la vérification et déterminer les domaines où des recherches plus approfondies seraient utiles.

## III. Conclusions et recommandations

### A. Conclusions

84. S'appuyant sur les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux précédent (A/74/90), y compris sur les principes et les conclusions qui ont été adoptés, et sur le rapport du Secrétaire général présentant les points de vue des États Membres (A/75/126), le Groupe d'experts gouvernementaux a formulé les conclusions ci-après :

- i. Tous les États Membres des Nations Unies ont intérêt à ce que le monde soit à jamais exempt d'armes nucléaires.
- ii. La vérification du désarmement nucléaire est un élément essentiel du processus de désarmement nucléaire. L'action de vérification du désarmement nucléaire n'est ni une fin en soi ni une condition préalable à tout progrès sur le désarmement nucléaire. Elle doit avoir pour objectif de promouvoir la progression du désarmement nucléaire.
- iii. Tous les États ont un droit égal de participation au processus de vérification internationale des accords auxquels ils sont parties.
- iv. Le Groupe a tenu des débats approfondis sur les questions conceptuelles, le renforcement des capacités et la création éventuelle d'un groupe



d'experts scientifiques et techniques. Ces questions n'ont fait l'objet d'aucun consensus. Les débats qui ont eu lieu peuvent servir de base à de futurs travaux sur la vérification du désarmement nucléaire.

- v. Sans préjuger de négociations et d'accords ultérieurs, le Groupe a établi la définition de travail suivante pour le guider dans ses travaux : la vérification du désarmement nucléaire est un processus à l'initiative des États parties à un traité, à un accord ou à un arrangement spécifique, qui consiste à recueillir et à analyser à l'aide de technologies, de méthodologies et de procédures concertées, des informations qui permettent de voir si les engagements et obligations applicables en matière de désarmement nucléaire sont respectés ou si les engagements pris unilatéralement dans le cadre d'un arrangement de vérification sont honorés, l'objectif principal restant de parvenir à instaurer et à maintenir un monde exempt d'armes nucléaires.
- vi. Le Groupe a établi que la finalité première et l'objectif principal de la vérification du désarmement nucléaire sont de permettre de déterminer si un État respecte ses engagements et obligations découlant d'un traité, d'un accord ou d'un arrangement spécifique.
- vii. Le Groupe s'est également penché sur les avantages supplémentaires que présente la vérification du désarmement nucléaire. Il s'agit notamment de renforcer la transparence dans le domaine du désarmement nucléaire et de promouvoir un climat de confiance et de compréhension mutuelles.
- viii. Le Groupe a débattu des moyens à mettre en œuvre pour garantir la crédibilité, l'efficacité, l'inclusivité et la légitimité d'un régime de vérification du désarmement nucléaire. Le Groupe a estimé que les arrangements institutionnels et la gouvernance peuvent revêtir des formes différentes selon chaque traité ou accord.
- ix. Le champ d'application des activités de vérification du désarmement nucléaire est déterminé par les engagements et obligations souscrits par un État en matière de désarmement.
- x. La vérification du désarmement nucléaire a des aspects politiques, juridiques, scientifiques et techniques, et institutionnels.
- xi. Le Groupe, rappelant que la vérification du désarmement nucléaire est un processus complexe qui peut s'inscrire dans différents contextes et exiger différentes mesures, s'est demandé si en scindant les activités selon les contextes et les mesures, il serait plus facile de mener des actions concrètes dans ce domaine.
- xii. Les activités de vérification du désarmement nucléaire et les mesures de confiance ont des liens synergiques, qui font que les progrès réalisés dans l'un de ces domaines peuvent favoriser des progrès dans l'autre.
- xiii. Il serait utile de faire le point sur les expériences de vérification du désarmement nucléaire en cours pour les prendre en compte dans les activités à venir.
- xiv. Le Groupe a débattu de l'intérêt qu'il y a à examiner les lacunes des expériences passées ou des moyens de vérification du désarmement nucléaire, pour déterminer les domaines qu'il conviendrait d'approfondir et de mieux coordonner.
- xv. Le Groupe s'est penché sur la manière dont les activités de renforcement des capacités pourraient permettre aux États intéressés de participer aux

travaux sur la vérification du désarmement nucléaire, au niveau qu'ils auront choisi, et ce, conformément aux mécanismes et aux dispositions en vigueur.

- xvi. Le Groupe a débattu de la manière dont le renforcement des capacités de vérification du désarmement nucléaire pourrait être effectué, sur une base volontaire et non discriminatoire, et poursuivi, entre autres, dans le cadre d'approches régionales, notamment la mise en place de centres de compétence.
- xvii. L'égalité des chances entre les femmes et les hommes devrait être garantie dans les domaines de l'éducation, de la formation et du renforcement des capacités de vérification du désarmement nucléaire.
- xviii. Pour assurer la pérennité des activités de vérification du désarmement nucléaire, il est essentiel de former une nouvelle génération d'experts.
- xix. La sensibilisation à la question de la vérification du désarmement nucléaire, par l'éducation pour la paix et le désarmement, peut être considérée comme une partie intégrante des activités de renforcement des capacités.
- xx. Le Groupe s'est félicité du volume de travail réalisé à ce jour sur la création éventuelle d'un groupe d'experts scientifiques et techniques. Des points de vue différents, voire diamétralement opposés, ont été exprimés sur les avantages, les inconvénients, les objectifs, le mandat et les modalités éventuels d'un tel groupe.
- xxi. Le Groupe a reconnu qu'il était utile de poursuivre les travaux sur la vérification du désarmement nucléaire, et notamment de continuer à réfléchir sur ses aspects conceptuels.

## **B. Recommandations**

85. Le Groupe recommande ce qui suit :
  - i. Les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et les entités compétentes des mécanismes internationaux de désarmement doivent examiner le présent rapport, conformément à leurs mandats respectifs.
  - ii. Les États Membres de l'Organisation des Nations Unies doivent poursuivre les débats sur la vérification du désarmement nucléaire. Les éléments figurant dans la partie II E du présent rapport et les documents de travail des experts (annexe III) proposent des idées.
  - iii. Les États Membres de l'Organisation des Nations Unies doivent continuer de réfléchir aux moyens de renforcer les capacités, y compris aux approches régionales de renforcement des capacités de vérification du désarmement nucléaire, le cas échéant.
  - iv. Les États Membres de l'Organisation des Nations Unies doivent poursuivre leurs travaux sur les questions relatives à la vérification du désarmement nucléaire, ainsi que sur les modalités et les formes que pourraient prendre ces travaux.
  - v. Les États Membres de l'Organisation des Nations Unies doivent prendre des mesures appropriées pour garantir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et leur permettre ainsi de participer pleinement et véritablement aux initiatives de désarmement nucléaire, y compris aux activités de vérification du désarmement nucléaire.

## Annexe I

### **Contribution issue des réunions informelles consultatives intersessions organisées par le Président avec les États Membres**

#### **Réunion consultative informelle avec les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, le 29 août 2022**

La première réunion consultative informelle intersessions du Groupe d'experts gouvernementaux chargée d'examiner plus avant les questions de vérification du désarmement nucléaire s'est tenue au siège de l'ONU, à New York, le 29 août 2022.

Au début de la réunion, j'ai rappelé les objectifs du Groupe d'experts gouvernementaux et présenté mon plan de travail pour le Groupe pour la prochaine session et au-delà – conformément aux observations générales qui ont été formulées. J'ai noté avec satisfaction que plusieurs documents de travail et contributions de fond ont été présentés par des experts. J'ai alors invité les États Membres à faire des observations et à poser des questions.

Plusieurs États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont eu à prendre la parole. Tous ont reconnu que les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux étaient importants et plusieurs questions concrètes ont été examinées.

Plusieurs États ont souligné qu'il fallait inscrire la vérification du désarmement nucléaire dans le cadre d'un accord précis et tenir compte des défis actuels liés à la prolifération des armes et des vecteurs nucléaires. Il a été rappelé que le Groupe d'experts gouvernementaux se prêtait le mieux à une analyse conceptuelle du sujet et que la Conférence du désarmement était l'instance la plus indiquée pour les négociations. Aussi le Groupe a-t-il été invité à faire preuve de réalisme dans ses attentes. D'autres experts ont estimé que le Groupe devrait se pencher sur les aspects concernant le contenu, les modalités et les acteurs de la vérification, pour comprendre les exigences pratiques de la vérification du désarmement nucléaire dans différents scénarios.

Certains États ont souligné qu'il importait d'adhérer aux principes et conclusions de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement tenue en 1978 et aux 16 principes adoptés par la Commission du désarmement des Nations Unies en 1998. D'autres États ont souligné combien il était utile de tirer des enseignements d'autres initiatives, notamment le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire, le Partenariat quadripartite de vérification nucléaire et l'initiative Royaume-Uni-Norvège.

Certains États ont fait observer que les États non dotés d'armes nucléaires peuvent apporter une contribution importante aux activités de vérification et, plus généralement, à celles liées à la sûreté et à la sécurité nucléaires. Il a été proposé que, pour assurer une participation efficace et large au processus de vérification du désarmement nucléaire, il faut faire du renforcement des capacités un élément essentiel.

Plusieurs États Membres sont revenus sur la question de la création d'un groupe d'experts scientifiques et techniques. Un État Membre a rappelé aux parties que de grands accords, comme le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la Convention sur les armes chimiques, étaient le fruit de longues années de recherches et d'études scientifiques et techniques. Il a été indiqué que la création éventuelle d'un groupe d'experts scientifiques et techniques était une idée intéressante qui permettrait d'étudier les modalités pratiques de la vérification du désarmement nucléaire au

niveau multilatéral, de sensibiliser le public à la question de la vérification du désarmement nucléaire et de contribuer à la constitution d'un corpus de connaissances de plus en plus important sur ce sujet. Une question a également été posée sur mes attentes sur ce que le Groupe d'experts gouvernementaux pourrait obtenir de la création éventuelle d'un groupe d'experts scientifiques et techniques. J'ai noté que les travaux intersessions sur ce sujet étaient en cours, à travers les documents de travail, qui seront distribués aux experts avant la deuxième session du Groupe d'experts gouvernementaux en septembre et qui seront par la suite examinés par la présente réunion.

### **Réunion consultative informelle avec les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, le 4 avril 2023**

Le 4 avril 2023, j'ai organisé, au siège l'Organisation des Nations Unies à New York, la deuxième réunion consultative informelle intersessions avec les États membres. Comme je l'ai indiqué dans les observations que j'ai communiquées au Groupe avant la réunion, j'ai informé les États Membres de notre mandat tel qu'il est défini dans la résolution 74/50 et du calendrier de nos travaux tel qu'il a été modifié par la décision 76/515. J'ai également donné des informations sur la nature des travaux informels réalisés avant notre première session et entre nos sessions.

J'ai expliqué que nos débats sur les questions relatives à la vérification du désarmement nucléaire pouvaient se subdiviser en trois catégories principales : les questions conceptuelles, le renforcement des capacités et la création éventuelle d'un groupe d'experts scientifiques et techniques. Les thèmes examinés pour chacune de ces catégories ont été énumérés, et j'ai souligné qu'il s'agissait de sujets de discussion et non de conclusions du Groupe. J'ai également tenu à souligner que le Groupe a mené ses débats sans préjuger de l'issue de tout processus ou de toute négociation future en matière de désarmement nucléaire. J'ai également évoqué nos débats sur les questions transversales liées à la vérification du désarmement nucléaire, en particulier le genre, les jeunes et l'éducation.

Je trouve que, par leur quantité et leur qualité, les documents de travail produits ont contribué à faire avancer les travaux du Groupe et, à New York, je n'ai pas manqué de saluer le rôle qu'ont joué tous les experts, ainsi que le climat constructif et collégial qui a présidé à nos travaux.

J'ai également expliqué qu'au cours de sa quatrième et dernière session, le Groupe devrait adopter un rapport final par consensus, comme il est d'usage pour les groupes d'experts gouvernementaux, et j'ai indiqué clairement aux États membres que je poursuivrais mes efforts avec cette ambition à l'esprit. Les États Membres ont par la suite été invités à formuler leurs observations et à poser des questions.

Un pays a fait observer que s'il est vrai que la vérification du désarmement nucléaire doit reposer sur les traités qui lui sont rattachés, il n'en reste pas moins vrai qu'une discussion conceptuelle peut permettre de mieux comprendre les défis à relever et les mesures générales à prendre pour y parvenir. Il a été ainsi fait référence aux sept principes fondamentaux et aux principales conclusions établis par le précédent Groupe d'experts gouvernementaux, ainsi qu'à l'importance que le Groupe accorde à la première session extraordinaire consacrée au désarmement (1978) et aux principes de vérification adoptés par la Commission du désarmement des Nations Unies (1988).

Il a également été indiqué que la vérification est un élément essentiel qui permet de garantir l'adhésion à tout accord futur, et qu'un mécanisme de vérification multilatéral efficace devrait recueillir l'assentiment de toutes les parties à un traité. Le même pays a ajouté que le présent Groupe d'experts gouvernementaux pourrait

aider à établir les fondements conceptuels de la vérification du désarmement nucléaire et à renforcer les capacités requises dans ce domaine.

Un représentant a fait observer que les travaux du présent Groupe d'experts gouvernementaux représentaient un examen essentiellement politique de la vérification du désarmement nucléaire, qui pourrait orienter de futures négociations de traités ; il a ajouté que le présent Groupe d'experts gouvernementaux pourrait établir des concepts et des lignes directrices pour la vérification, mais pas de mesures ni de scénarios concrets ; ces aspects spécifiques seraient déterminés par les traités.

## Annexe II

### Annexe II : Résumé des présentations faites au Groupe établi par le Président

Au cours de la première session du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner plus avant les questions de vérification du désarmement nucléaire, **Amy Woolf** (Spécialiste de la politique en matière d'armes nucléaires à la Bibliothèque du Congrès) a fait une présentation sur le thème de la confiance dans la vérification, dans laquelle elle a traité de la question des implications de l'instauration et du maintien d'un monde exempt d'armes nucléaires. Amy Woolf a expliqué qu'il existe plusieurs moyens de vérifier que les règles sont respectées et de détecter les activités non conformes. Ces méthodes peuvent constituer un ensemble enchevêtré de mesures qui rendent difficile le non-respect des règles et permettent aux États d'apporter la preuve de leur engagement en faveur d'un accord. Amy Woolf a souligné qu'une confiance absolue dans le respect des règles n'était guère possible, et que des risques de non-conformité non détectée resteraient toujours présents. Le « juste milieu » est un niveau de risque acceptable, qui demeure avant tout une question de subjectivité. La question de savoir si les dispositions relatives à la vérification autorisent ou non un niveau de confiance suffisant repose sur un calcul plus politique que technique. Amy Woolf a ajouté que la volonté politique peut apporter des changements. Des préparatifs d'inspection constructifs peuvent donc s'avérer utiles pour faire émerger des idées et des propositions.

**Pavel Podvig** (Directeur de recherche, UNIDIR) a également fait une présentation au cours de la première session sur la « boîte à outils de vérification ». Dans cette présentation, il a donné un aperçu des pratiques en vigueur, comme les déclarations, les échanges de données et les notifications, les inspections et les processus consultatifs, et examiné comment elles ont été appliquées dans les accords antérieurs de maîtrise des armements, notamment les traités américano-soviétiques ou russes, les accords américano-russes et les traités et accords multilatéraux, comme le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (le Traité FCE), la Convention sur les armes chimiques (CIAC), le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le Traité sur la non-prolifération nucléaire et les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Pavel Podvig a insisté sur le fait que la formulation de tout jugement sur le respect des règles dans les processus de vérification revêt un caractère politique et souligné qu'il importe d'adapter les outils et les procédures en fonction des différents accords.

Également à la première session, **Alisha Anand** (Chercheuse associée, UNIDIR) a donné un aperçu des processus scientifiques et techniques spécialisés mis en œuvre dans les forums multilatéraux. Elle en a présenté les principales caractéristiques et les éléments à prendre en compte pour les mettre en place. **Alisha Anand** a mis en évidence six composantes de ces instances spécialisées : objectifs et mandats, sélection des participants et composition, direction, méthodes de travail, appui institutionnel, résultats et financement. En conclusion, elle a noté combien la mise en place d'un processus scientifique et technique était utile pour asseoir les politiques sur un socle commun d'informations techniques et scientifiques.

Les présentations précitées ont été suivies par celle de **Melanie Reddiar** (Directrice générale du Secrétariat du Conseil sud-africain pour la non-prolifération des armes de destruction massive) sur le renforcement des capacités. Il ressort de la présentation que le renforcement des capacités peut prendre différentes formes : du développement des compétences individuelles à l'amélioration des résultats institutionnels. Melanie Reddiar a estimé que l'Afrique du Sud était un cas de figure intéressant et qu'il y avait beaucoup à apprendre – aussi bien en positif qu'en

négatif – de l'expérience du désarmement, notamment la nécessité de favoriser la compréhension interculturelle. Elle a souligné qu'il importait d'institutionnaliser les connaissances et de veiller à ce que les initiatives de renforcement des capacités soient durables, en notant que ces démarches exigeaient des ressources financières et humaines.

À la deuxième session du Groupe d'experts gouvernementaux, **Renata Hessmann Dalaqua** (Directrice du programme Genre et désarmement, UNIDIR) a fait une présentation sur le genre et le désarmement. Elle a présenté le concept de genre et son importance dans la vérification du désarmement nucléaire. Elle a indiqué que grâce à leur diversité, les équipes qui participent à la vérification du désarmement nucléaire peuvent améliorer celle-ci et remettre en question les idées reçues et les appréciations relatives au respect des règles. Des propositions ont été faites pour pallier le déséquilibre des genres, parmi lesquelles l'élaboration de lignes directrices relatives au renforcement des capacités qui tiennent compte des questions de genre et la mise au point d'outils et de ressources pratiques pour la collecte de données relatives au genre. Également à la deuxième session, **James Revill** (Directeur des programmes sur les armes de destruction massive et la sécurité spatiale, UNIDIR) a présenté les grandes lignes d'un recueil illustratif des pratiques de vérification passées et présentes.

## Annexe III

### Liste des documents de travail présentés\*

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
GE-NDVF/2021/WP.1	The Role of Nuclear Verification in Nuclear Disarmament Verification
GE-NDVF/2021/WP.4	Nuclear disarmament verification to achieve and maintain a world free of nuclear weapons
GE-NDVF/2021/WP.5	Elements for a Conceptual Framework for Nuclear Disarmament Verification
GE-NDVF/2021/WP.6	Possible Deliverables
GE-NDVF/2021/WP.7	German Position
GE-NDVF/2021/WP.8	Chair-Designate Working Paper on the Work of the Group of Governmental Experts
GE-NDVF/2021/WP.9	Key issues related to non-nuclear States perceptions on disarmament verification
GE-NDVF/2022/WP.1	Nuclear Disarmament Verification (NuDiVe) Exercises
GE-NDVF/2022/WP.2	Document de position
GE-NDVF/2022/WP.3	Conceptual Framework: Definitions, Scope, and Available Methods
GE-NDVF/2022/WP.4	Objectives and Purposes of Nuclear Disarmament Verification (NDV)
GE-NDVF/2022/WP.5	Concept of a Group of Scientific and Technical Experts (GSTE) for nuclear disarmament verification
GE-NDVF/2022/WP.6	Further considerations on the concept of a Group of Scientific and Technical Experts on nuclear disarmament verification
GE-NDVF/2022/WP.7	Chair's non-paper on objectives and structure for the work of the Group and a suggested outline for the next session
GE-NDVF/2022/WP.8	Overview of Selected Nuclear Disarmament Verification (NDV) Research and Development Initiatives and the Need for Greater Information Sharing and Deconfliction
GE-NDVF/2022/WP.9	Capacity building on Nuclear Disarmament Verification assuring sustainability
GE-NDVF/2022/WP.10	Illustrative Compendium of Past and Present Verification Practices
GE-NDVF/2023/WP.1	Governance of Nuclear Disarmament Verification (NDV)

\* Les documents mentionnés dans la présente annexe ont été distribués en anglais seulement.



<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
GE-NDVF/2022/WP.4/Rev.1	Objectives and Purposes of Nuclear Disarmament Verification (NDV)
GE-NDVF/2023/WP.2	Views concerning working definition, scope and nature of Nuclear Disarmament Verification
GE-NDVF/2023/WP.3	Food for thought on ways to take forward nuclear disarmament verification
GE-NDVF/2023/WP.4	How to approach working on Nuclear Disarmament Verification
GE-NDVF/2023/WP.5	Role of Centers of Competence in the verification of nuclear disarmament
GE-NDVF/2023/WP.6	Non-paper Compilation of inputs by the Experts and the possible structure of the Group's report
GE-NDVF/2023/WP.7	Working paper on the substantive discussion for the third session
GE-NDVF/2023/WP.8	Final Working Paper on GSTE and its relationship with SSOD-I Final Document
GE-NDVF/2023/WP.9	Nuclear verification disarmament as a regime – Possible elements to further consider nuclear disarmament verification issues
GE-NDVF/2023/WP.10	Consideration of Gender in the Group of Governmental Experts on Nuclear Disarmament Verification
GE-NDVF/2023/WP.11	Nuclear disarmament verification when approaching and maintaining zero
GE-NDVF/2023/WP.12	Nuclear Disarmament Verification: Russian Perspective
GE-NDVF/2023/WP.13	Synopsis of the proposal for a Group of Scientific and Technical Experts on NDV (GSTE-NDV)